

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST ESG MONETAIRE

Rapport annuel au 30 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest ESG Monétaire (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Classification

Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FRO011381227	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant

Objectif de gestion

Le Fonds Ofi Invest ESG Monétaire a pour objectif d'offrir aux investisseurs un rendement, après déduction des frais de gestion réels, supérieur à l'indice €STR Capitalisé + 5bp, sur un horizon de placement de 6 à 12 mois et d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative, tout en mettant en œuvre une approche ISR. Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'€STR capitalisé + 5 bp. L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro.

Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site www.ecb.europa.eu. Son ticker Bloomberg est ESTRON Index.

La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Le gérant s'efforce d'obtenir une performance supérieure à l'indice de référence sur la durée de placement recommandée (6 à 12 mois).

Le processus de gestion du Fonds utilise essentiellement les leviers de performance cités ci-dessous afin de réaliser l'objectif de gestion :

- Stratégie de « Détention de Titres »
La stratégie consiste à acheter un titre et à le porter jusqu'à maturité.
- L'allongement de la durée des investissements pour capter des spreads plus élevés.
Par rapport à un fonds monétaire court terme, les titres en portefeuille auront une maturité plus longue afin de capter la pente croissante des spreads. La maturité des investissements sera plus longue que pour un fonds monétaire court terme à horizon de placement journalier. Le rendement sera donc plus élevé aussi longtemps que la rémunération est croissante avec la maturité de l'investissement. Toutefois dans un environnement de pente de taux très faible, le Fonds se réserve la possibilité d'investir sur des titres de maturité plus courte au couple rendement / risque plus attractif.
- L'acquisition d'obligations dont la maturité est d'une durée maximum de deux ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours, jusqu'à 50% de l'actif net) car leur rendement est fréquemment supérieur à celui des TCN.
- Le Fonds est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de Créance Négociables et instruments du marché monétaire et interbancaire français et étrangers (zone euro et pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion). Les obligations d'émetteurs privés ou publics ne pourront pas excéder 50% de l'actif net du Fonds. Toutefois, au sein de la zone euro, des investissements pourront être réalisés sur des pays listés comme « périphériques » selon les critères de la Société de Gestion dans la limite de 40% de l'actif net. Par « périphériques », il faut entendre à ce jour Portugal – Italie – Irlande – Espagne. En outre, les investissements « corporate et souverain » sont exclus sur la Grèce.

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers.

Le portefeuille du Fonds est composé principalement de titres de créances et d'instruments du marché monétaire (TCN, obligations...), acquis par achat ferme ou prise en pension.

Ces titres et instruments sont émis à taux fixe, variable ou révisable par des Etats, des collectivités locales, ou des entreprises privées.

Ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours. Néanmoins, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieure ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de limiter l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres libellés originellement en devises autres que l'euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devise (« swaps de devises »).

Le Fonds pourra également mener des opérations de pensions livrées dans le cadre de la convention de place AFB.

Analyse extra-financière :

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

- L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : EROO). Cela représente environ 800 valeurs (*).
- Afin de refléter au plus près l'univers investissable pour le Fonds, ce premier ensemble est complété par des entreprises non représentées dans l'indice mais ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire. Cela se réfère aux titres négociables à court et moyen terme (NEUCP et NEU MTN). Elles représentent environ 300 valeurs (*).
- Les OPCVM monétaires labellisés ISR font partie de l'univers d'investissement. Cela représente environ une dizaine d'OPC (*).
- Les dettes des Etats de l'union Européenne. La part des dettes des Etats de l'union européenne peut représenter au maximum 70% de l'actif net. Ces titres souverains seront dotés d'une analyse ISR - Cela représente 27 valeurs environ (*).
- L'ensemble des émetteurs (et OPCVM monétaires labellisés ISR) décrits précédemment constitue l'univers d'investissement à partir duquel la note seuil pour l'exclusion est calibrée.

- Enfin, l'univers peut être enrichi, à la marge, d'émetteurs supplémentaires issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus. Le format de ces émissions serait des Euro Commercial papers (ECP et des obligations). Cette liste complémentaire est revue trimestriellement sur proposition de la gestion et intégrée par l'équipe d'analyse ISR d'Ofi invest Asset Management. Les émetteurs de cette liste complémentaire doivent disposer d'une note ESG supérieure aux seuils d'exclusion fixés dans le cadre de l'approche ISR du Fonds et leur part dans le portefeuille doit rester inférieure à 10% afin de s'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. Ces valeurs complémentaires représentent 20 valeurs environ (*).

(*) NB : Données de juin 2021 susceptibles d'évoluer.

A partir de cet univers, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Ofi invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ».

Ce document est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Puis la gestion prend en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...) Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

Objectifs concernant les émetteurs privés :

L'intégration d'analyses ESG a pour but d'anticiper les nouveaux risques liés aux enjeux ESG pour diminuer la volatilité et améliorer la qualité des portefeuilles d'actifs financiers sans dégrader leurs performances.

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » Scores Best in Class calculés par notre pôle ISR).

Objectifs concernant l'investissement dans les dettes souveraines :

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière. Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des États, une Note ESG est calculée par État.

Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %.

Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'État par rapport à ses pairs.

Cette note ESG est calculée sur 5.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les États les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le FCP adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le Fonds est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de Créance Négociables et instruments du marché monétaire et interbancaire français et étrangers (zone euro et pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion). Les obligations d'émetteurs privés ou publics ne pourront pas excéder 50% de l'actif net du Fonds. Toutefois, au sein de la zone euro, des investissements pourront être réalisés sur des pays listés comme « périphériques » selon les critères de la Société de Gestion dans la limite de 40% de l'actif net. Par « périphériques », il faut entendre à ce jour Portugal – Italie – Irlande – Espagne. En outre, les investissements « corporate et souverain » sont exclus sur la Grèce.

Le Fonds investira dans des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours. Néanmoins, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieure ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de limiter l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Par ailleurs, dans les conditions de l'article 17.7 du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires et dans les limites de sa stratégie d'investissement, le Fonds pourra être amené à investir plus de 5% et jusqu'à 100% de son actif dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union Européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des États membres (CDC, ACOSS, UNEDIC, APHP, BPI, ou leurs équivalents principalement dans les pays développés de l'UE) ou leurs banques centrales (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, etc.), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, l'autorité centrale ou la banque centrale d'un pays membre (principalement développé) de l'OCDE (Etats-Unis, Canada, Australie, Suisse, Royaume-Uni, etc.), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Le gestionnaire n'a en aucun cas recours aux actifs de type actions.

Sont exclus du portefeuille du Fonds : véhicules de titrisation, dérivés de crédit, les CDO/ CDS/ Leveraged loans.

Procédure d'évaluation de la qualité de crédit :

1) Périmètre et Gouvernance :

Ofi Invest Asset Management a mis en place une procédure interne d'évaluation de la qualité crédit et une méthodologie permettant de déterminer la qualité de crédit des instruments éligibles à l'actif du Fonds.

L'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management (dont le Responsable est Monsieur Jean-Philippe Dorp), rattachée hiérarchiquement à la Directrice Recherche en Finance Responsable (Madame Luisa Florez) et à un Directeur Général Délégué (Monsieur Eric Bertrand) (Dirigeant au sens de l'article L532-9 II 4e du Code Monétaire et Financier) assure le suivi et la couverture des émetteurs en portefeuille en toute indépendance des équipes de gestion notamment des équipes de gestion monétaire qui appartiennent à la Direction de la Gestion OPC.

Le Directeur des Risques d'Investissement (Monsieur Mamadou Wane) et le Directeur de la Conformité (Monsieur Benoit Reau), tous deux rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques (Monsieur Guillaume De Lafarge), sont responsables du processus de validation de la notation de crédit. Ce processus est réalisé de manière autonome.

But de la procédure : les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs sont, au moment de l'acquisition, considérés de haute qualité par Ofi Invest Asset Management. Ofi Invest Asset Management prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie.

A ce titre, ne sont pas considérés comme de Haute Qualité les instruments dont les notes (pôle d'analyse crédit interne et agences de notation externes) sont unanimement égales ou inférieures à S-/A-3. Lorsque les notations ne sont pas unanimement égales ou inférieures à S-/A-3, un titre peut néanmoins être considéré par la Société de Gestion comme de Haute Qualité en prenant en compte la maturité de l'instrument, en se basant sur le principe que plus sa WAL est grande et moins l'instrument est liquide.

Une fois déterminé si un instrument est éligible à la notion de Haute Qualité, les gérants restent libres d'investir ou pas dans celui-ci. Les gérants prennent en compte les recommandations faites par l'équipe Risk Management de la Société de Gestion notamment en matière de limite en poids (cumulé) lors de la présence d'au moins une note S-/A-3.

Cette procédure permet l'investissement dans des actifs de bonne qualité de crédit. L'éligibilité des investissements est donc conditionnée à une évaluation de crédit positive de la Société de Gestion.

Périmètre d'application : la politique interne d'évaluation de la qualité de crédit d'Ofi Invest Asset Management couvre les fonds monétaires gérés par Ofi Invest Asset Management et repose sur une méthodologie propriétaire d'Ofi Invest Asset Management.

2) Acteurs de la procédure :

La collecte des informations nécessaires à l'évaluation et la mise en œuvre de la méthodologie sont du ressort de l'équipe Analyse Crédit d'Ofi Invest Asset Management. La méthodologie de notation propriétaire est proposée par le responsable de l'équipe Analyse Crédit et fait l'objet d'une approbation de la Direction des Risques d'investissement et de la Direction de la Conformité d'Ofi Invest Asset Management. Les analystes de l'équipe Analyse Crédit collectent les informations financières, formulent une opinion accompagnée d'une notation propriétaire sur l'émission monétaire et ont la charge de la mise en œuvre de la méthodologie de notation interne.

Par ailleurs, une réunion composée de l'équipe d'Analyse Crédit, d'un représentant de la Direction de la Conformité et d'un représentant de la Direction des Risques d'Investissement, a pour objet de valider les notations de crédit internes.

La notation est validée in fine par la Direction des Risques d'Investissement (validation des notes) et par la Direction de la Conformité (respect de la mise en œuvre de la politique). Ces notations font également l'objet d'un contrôle de deuxième niveau par la Direction du Risque Opérationnel et du Contrôle Interne.

3) Fréquence de mise en œuvre :

Les évaluations sont revues chaque année mais l'équipe d'Analyse Crédit se laisse la possibilité de revoir à tout moment une notation, notamment lorsque survient un changement important susceptible d'avoir un effet sur l'évaluation existante de l'instrument en question. L'éligibilité des investissements est conditionnée, notamment, par la notation attribuée par l'Analyste Crédit.

4) Description des paramètres d'entrée et de sortie de la procédure :

La méthodologie de l'équipe Analyse Crédit s'appuie sur des éléments quantitatifs et qualitatifs conformément au Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires.

L'équipe Analyse Crédit s'appuie sur des sources considérées comme fiables, notamment les fournisseurs de données comptables et le fournisseur de données de marché. Par ailleurs, l'équipe Analyse Crédit utilise directement les données publiées par les émetteurs (rapports annuels, rapports trimestriels, présentations investisseurs). L'équipe Analyse Crédit dispose d'un système propriétaire d'obtention et de mise à jour des informations pertinentes sur les émetteurs.

Pour la détermination de la haute qualité d'un titre, l'équipe Analyse Crédit peut également se référer, de manière non exclusive et non mécanique, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et qu'elle jugera les plus pertinentes. Elle veillera à ce titre à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.

L'équipe de gestion dispose ainsi de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres en portefeuille et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation.

5) Description de la méthodologie :

Sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables, l'équipe Analyse Crédit émet ses opinions et notations. A ce titre, pour réaliser l'évaluation du risque de crédit, l'équipe Analyse Crédit utilise une approche top-down/bottom-up fondamentale. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière. Les facteurs utilisés sont jugés comme pertinents par Ofi Invest Asset Management.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des outlooks. La procédure précise une correspondance court terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

En revanche, certains types d'actifs/contreparties font l'objet d'une méthodologie spécifique. Cela est le cas pour les entreprises non financières (« investment grade » et « high yield »), les banques, les assurances ainsi que les entités publiques.

L'équipe Analyse Crédit est seule responsable de la notation interne des titres et émetteurs étudiés.

L'équipe Analyse Crédit peut ponctuellement faire appel à des experts externes. Le cas échéant, l'évaluation revient à l'équipe Analyse Crédit, seule équipe ayant la capacité de challenger les analyses qui lui sont soumises.

L'équipe Analyse Crédit publie et archive l'ensemble de ses notations dans un outil propriétaire accessible à l'équipe de gestion et aux autres départements d'Ofi Invest Asset Management.

Les équipes de gestion ne peuvent passer outre le résultat d'une méthodologie d'évaluation interne de la qualité de crédit que dans des circonstances exceptionnelles, notamment en situation de tensions sur les marchés, et lorsqu'il y a une raison objective de le faire. Le cas échéant, cette décision est consignée par écrit ainsi que le nom de la personne responsable de cette décision et la raison objective ayant conduit à prendre cette décision.

En cas de changement important, la notation de crédit d'un instrument et/ou émetteur sera revue par l'équipe Analyse Crédit.

En cas de dégradation de la notation d'un titre détenu en portefeuille qui le rendrait inéligible à l'investissement selon la méthodologie précédemment décrite, le gérant devra le céder en tenant compte de l'intérêt des porteurs. Cet intérêt peut commander le maintien du titre à l'actif du Fonds.

6) Revue :

La politique d'évaluation de la qualité de crédit est revue chaque année par l'équipe Analyse Crédit et soumise à la validation de la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management. La revue se fait en s'appuyant notamment sur une approche back testing des notations.

En cas de modification substantielle de la méthodologie, les notations seront revues. Une modification de la méthodologie sera jugée substantielle lorsque les notations sont susceptibles d'être modifiées lors de l'application des nouvelles règles.

Par ailleurs, un rapport sur le profil de risque de crédit du fonds, fondé sur une analyse des évaluations internes de la qualité de crédit du fonds est adressé au moins annuellement à la Direction Générale d'Ofi Invest Asset Management.

La procédure d'évaluation de la qualité de crédit est disponible sur le site d'Ofi Invest Asset Management : <https://www.ofi-invest-am.com>. »

Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de s'exposer au marché du crédit et/ou de placer ses liquidités, le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français et européens conformes à l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, investissant eux-mêmes moins de 10% en OPCVM. Ces OPCVM doivent répondre à la définition de la classification « Fonds Monétaires à court terme » ou « Fonds Monétaires standard ».

Instruments dérivés :

Stratégies sur les contrats financiers :

Le Fonds pourra intervenir sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré principalement par le biais de contrats de futures et de swaps.

Les opérations sur les instruments dérivés ne peuvent être conclues que dans un but de couverture aux risques de taux.

L'exposition au risque change est nulle, le Fonds neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devise ».

Le recours aux instruments dérivés est effectué dans la limite de 100% d'engagement par rapport à l'actif net du Fonds.

Les contrats financiers sont pris en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour couvrir le portefeuille au risque de taux :

Contrats futures :

Le Fonds pourra intervenir sur les contrats à terme négociés sur un marché réglementé du type Eurex (contrat Schatz) ou Liffe (contrat Euribor 3 mois), dans la limite d'engagement d'une fois son actif.

Contrat d'échange de taux d'intérêt (swap de court terme) :

Le Fonds pourra couvrir le portefeuille au risque de taux. Dans le cadre d'une couverture, le Fonds pourra réaliser un swap de la partie de l'actif net investie à taux fixe contre un taux variable (index EONIA/€STR), sans excéder un engagement d'une fois l'actif net. Les TCN peuvent faire l'objet de contrats de swap OIS – Overnight Indexed Swap (neutralisation du risque de taux en épousant les variations de l'EONIA/€STR).

Engagement du FCP sur les contrats financiers :

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs, JPMorgan et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le FCP, ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme, ou
- Non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Titres intégrant des dérivés :

(Warrants, credit link note, bon de souscription, etc.).

Le Fonds n'a pas vocation à investir dans des actifs de cette nature.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit. Ces dépôts remplissent obligatoirement toutes les conditions suivantes :

- Ils sont remboursables sur demande ou peuvent être retirés à tout moment ;
- Ils arrivent à échéance dans les douze mois maximum ;
- L'établissement de crédit a son siège social dans un État membre ou, s'il a son siège social dans un pays tiers, il est soumis à des règles prudentielles considérées équivalentes aux règles édictées dans le droit de l'Union conformément à la procédure visée à l'article 107, paragraphe 4, du règlement (UE) no 575/2013.

Ces dépôts seront soumis aux mêmes règles de dispersion et de suivi du risque crédit que celles des TCN.

Les dépôts peuvent représenter en cumul jusqu'à 100 % de l'actif. Un OPCVM ne peut investir plus de 20 % de ses actifs dans des dépôts placés auprès de la même entité.

Emprunts d'espèces :

Néant. Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le Fonds pourra exceptionnellement être débiteur temporairement. Le cas échéant, ces situations exceptionnelles ou cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique seront documentés et résorbés au plus vite dans le meilleur intérêt des porteurs.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Stratégies sur les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres :

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont réalisées par référence au Code Monétaire et Financier et au Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires. Elles sont réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus du FCP. Ces opérations consistent en des prises et des mises en pensions.

Les opérations d'acquisitions et de cession temporaires de titres peuvent être réalisées :

- Jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds pour les opérations de prise en pension ;
- À hauteur de 10 % de l'actif du Fonds pour les opérations de mise en pension, uniquement à des fins de gestion de liquidités.

Les opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont interdites.

Ces opérations sont prises en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

Le FCP ne réalisant actuellement pas d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, l'incidence de ces activités sur le rendement du FCP est inexistante.

Contreparties aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le gérant peut traiter des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch et Goldman Sachs.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par la SICAV, ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

Risques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Risque de contrepartie : de par les opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Risque de conflits d'intérêt : la Société de Gestion n'a pas décelé de conflits d'intérêt, dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, entre le FCP d'une part et les contreparties et le Dépositaire d'autre part et n'a pas de lien capitalistique direct ou indirect avec ces entités.

Garanties financières :

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties reçues sont conservées par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres. Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations.

Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Profil de risque

Le Fonds est un OPCVM classé « Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard ».

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ils connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du Fonds est adapté à un horizon d'investissement compris entre 6 et 12 mois. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Fonds est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement. La Société de Gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Fonds, le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.

Le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de crédit :

Une partie du portefeuille peut être investie en obligations. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur liquidative du fonds peut baisser. Le risque de crédit pourra s'avérer plus prononcé sur les investissements en titres corporate des pays « périphériques ».

Risque de taux :

Le Fonds est investi en produits de taux. Il est donc soumis aux variations des taux d'intérêt.

Risque de contrepartie :

Le Fonds sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10% de l'actif net du Fonds par contrepartie.

Risque de perte en capital :

Le Fonds n'offre pas de garantie ni protection du capital. Le capital initialement investi peut ne pas être entièrement restitué. Pour les produits de taux, le risque de perte en capital correspond au risque de défaillance de l'émetteur et/ou à de fortes évolutions des taux d'intérêt.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Durée de placement recommandée

La durée de placement recommandée est de 6 à 12 mois.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

[25 mars 2024](#) :

Mise à jour des règles d'évaluation des actifs et de la procédure d'évaluation interne de la qualité crédit.

CHANGEMENT(S) À VENIR

[1^{er} janvier 2025](#) :

Changement de méthodologie ESG et désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

[17 janvier 2025](#) :

Intégration dans le PRIIPS d'un avertissement (conformément à la réglementation) sur le fait qu'une commission de surperformance pouvait être prélevée en territoire négatif, comme le mentionne déjà le prospectus.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenu. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

Les banques centrales, après avoir mis en œuvre des politiques monétaires restrictives en 2023, ont commencé leur phase d'assouplissement monétaire au 2ème semestre 2024. En zone euro, la BCE a initié ses baisses de taux directeurs en juin : quatre baisses de 25 points de base, portant le taux de dépôt à 3%. Aux Etats-Unis, la FED a démarré son cycle de baisses de taux en septembre : une baisse de 50 points de base, suivie de deux baisses de 25 points de base, portant le taux interbancaire au jour le jour à 4.50%.

L'actif net du Fonds ressort en hausse sur une année glissante, passant de 4 008 millions d'euros au 28 décembre 2023 à 4 572 millions d'euros au 30 décembre 2024.

Au niveau de la WAM (Weighted Average Maturity), notre sensibilité au taux ressort à 2 jours (contre 18 jours l'année précédente). Dans un contexte d'incertitude quant au rythme de resserrement monétaire et des marchés volatils, nous avons préféré rester prudent : achetant des papiers directement indexés contre Ester, ou mettant en place des swaps de taux. La WAL (Weighted Average Life) ressort quant à elle en hausse à 154 jours (contre 136 jours à fin 2023). Au cours de l'année, nous avons profité des spreads attractifs offerts par les banques – afin de nous positionner sur des maturités longues. Nous avons également saisi des opportunités sur le marché obligataire, qui affichait des rendements attractifs et plus avantageux que ceux proposés sur les billets de trésorerie. Nous avons ainsi constitué une poche obligataire qui représente 13% du portefeuille à fin 2024.

Performances

Entre le 29/12/2023 et le 30/12/2024, la performance du Fonds a été de 3,92% contre 3,79% pour son indice de référence (€STER capitalisé).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Monétaire Parts IC	FR0011381227	29/12/2023	30/12/2024	3,92%	3,79%	103 316,06 €	107 362,80 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG MONETAIRE	OPC	FR0007045109	FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP	2 767 882 103,60	2 736 004 559,01
OFI INVEST ESG MONETAIRE	OPC	FR0014001001	CPR MONETAIRE ISR FCP	1 462 787 565,89	1 351 866 795,16
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128343730	BPCE OIEST+0.32% 22/11/2024		110 000 000,00
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128191311	CREDIT AGRICOLE SA OIESTR+0.32% 30/08/2024		100 000 000,00
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128805274	CREDIT AGRICOLE SA OIEST+0.27% 29/08/2025	100 000 000,00	
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0127896852	LA BANQUE POSTALE OIEST+0.23% 05/04/2024		90 000 000,00
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128499235	LA BANQUE POSTALE OIEST+0.245% 04/04/2025	90 000 000,00	
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128504216	CREDIT AGRICOLE SA OIESTR+0.3% 07/03/2025	90 000 000,00	
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128504570	BFCM BANQUE FEDER CRE MUT OIESTR+0.3% 06/03/2025	90 000 000,00	
OFI INVEST ESG MONETAIRE	TCN	FR0128350396	BPCE OIEST+0.33% 06/12/2024		83 182 750,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30 décembre 2024
- **Taux : 1 943 382 216 euros**
- Crédit : Pas de position au 30 décembre 2024
- Actions – CFD : Pas de position au 30 décembre 2024
- Commodities : Pas de position au 30 décembre 2024

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30 décembre 2024
- Options : Pas de position au 30 décembre 2024

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2024, Ofi Invest ESG Monétaire n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest ESG Monétaire

Identifiant d'entité juridique :
969500H4CVZW0RNDJ51

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Monétaire (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs publics et émetteurs privés de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,45** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **15,07** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **80,97** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des sociétés**: la part des femmes dans les organes de gouvernance est de **42,21%** par rapport à son univers dont la part est de **41%**.

Emetteurs publics :

Il n'y a pas eu d'émetteur public en portefeuille au 31 décembre 2024.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2024 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

Emetteurs privés :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille avait atteint **3,22** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentaient **37,39** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées s'élevaient à **86,80** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires.
- **La part des femmes dans les organes de gouvernance des sociétés**: la part des femmes dans les organes de gouvernance était de **74%** par rapport à son univers dont la part était de **37%**.

Emetteurs publics :

Il n'y a pas eu d'émetteur public en portefeuille au 29 décembre 2023.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	54342,29 Teq CO2	2945,37 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval
			Taux de couverture = 70,9%	Taux de couverture = 65,11%		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		<p>Emissions de GES de niveau 2</p> <p>8413,92 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 70,9%</p>	<p>469,13 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 65,11%</p>	<p>d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz</p> <p>Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz</p>
	<p>Emissions de GES de niveau 3</p> <p>487419,73 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 70,9%</p>	<p>12372,25 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 65,11%</p>			
	<p>Emissions totales de GES</p> <p>550175,94 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 70,9%</p>	<p>15785,77 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 65,11%</p>			
	<p>2. Empreinte carbone</p> <p>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)</p>	<p>198,86 (Teq CO2/million d'EUR)</p> <p>Taux de couverture = 70,9%</p>	<p>274,01 Teq CO2/million d'EUR)</p> <p>Taux de couverture = 65,11%</p>	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)</p>
	<p>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</p> <p>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)</p>	<p>565,44 (Teq CO2/million d'EUR)</p> <p>Taux de couverture = 70,9%</p>	<p>652,59 (Teq CO2/million d'EUR)</p> <p>Taux de couverture = 65,11%</p>		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	<p>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p> <p>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p>	<p>20%</p> <p>Taux de couverture = 95,1%</p>	<p>0,22%</p> <p>Taux de couverture = 97,32%</p>	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat ;</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>

	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 53%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 57,82%		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,18 (GWh/million d'EUR)	0,32 (GWh/million d'EUR)		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;</p> <p>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	0,62%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i></p> <p>Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024);</p> <p>Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1862,30 (Tonnes)	1392,58 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 86,4%	Taux de couverture = 62,38%		
			Part d'énergie non renouvelable produite = 73%	Part d'énergie non renouvelable produite = 75,58%		
			Taux de couverture = 11%	Taux de couverture = 14,64%		
			Taux de couverture = 93,3%	Taux de couverture = 93,99%		
			Taux de couverture = 96,4%	Taux de couverture = 97,32%		
			Taux de couverture = 3,1%	Taux de couverture = 6,81%		

Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1271,83 (Tonnes)	175541,09 (Tonnes)		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 24,3%	Taux de couverture = 27,54%		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%		<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ;</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;</p> <p>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 99,5%	Taux de couverture = 100%		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	40%	0,38%	<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.</p>	<p>Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 96,4%	Taux de couverture = 97,32%		

	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,19	0,16		<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43%	Diversité des sexes = 43,88%		<p>Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.</p> <p>Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		<p>Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> <p>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%		<p>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)</p>
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	14%	0,12%		<p>Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</p> <p><i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

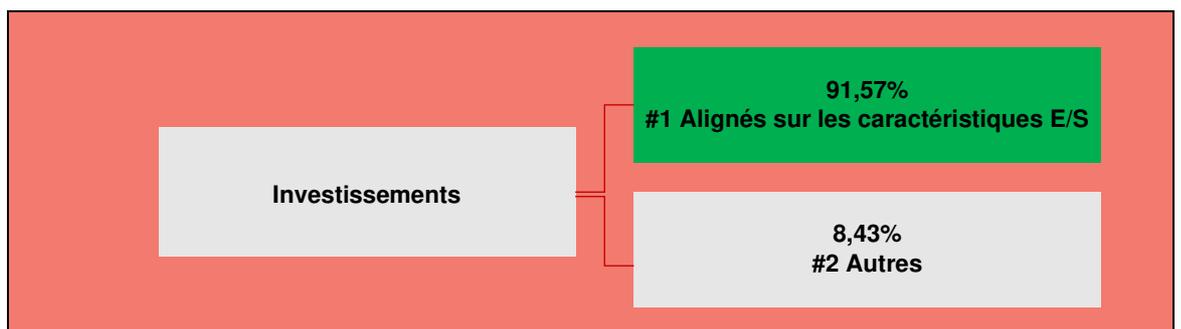
Actif	Poids	Pays	Secteur
EUR CASH(Alpha Committed)	7,9%	Union Européenne	
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	4,1%	France	
CPR MONETAIRE ISR SI	4,1%	France	
CREDIT AGRICOLE SA	2,2%	France	
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	2,0%	France	
CREDIT AGRICOLE CIB	2,0%	France	
LA BANQUE POSTALE	2,0%	France	
BPCE SA	1,7%	France	
BPCE SA	1,7%	France	
CREDIT AGRICOLE SA	1,7%	France	
ELECTRICITE DE FRANCE SA	1,7%	France	
ING BANK NV	1,3%	Pays-Bas	
ING BANK NV	1,1%	Pays-Bas	
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	1,1%	France	
BNP PARIBAS SA MTN RegS	1,1%	France	Finance



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **91,57%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **8,43%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 10,83% de liquidités ;
- -0,01% de dérivés ;
- 2,40% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Ofi Invest ESG Monétaire	
	86,
Autre	8%
	9,6
Finance	%
Consommation discrétionnaire	1,4
	%
Soins de santé	1,1
	%
Industrie	0,7
	%
Technologies de l'information	0,2
	%
Services aux collectivités	0,2
	%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

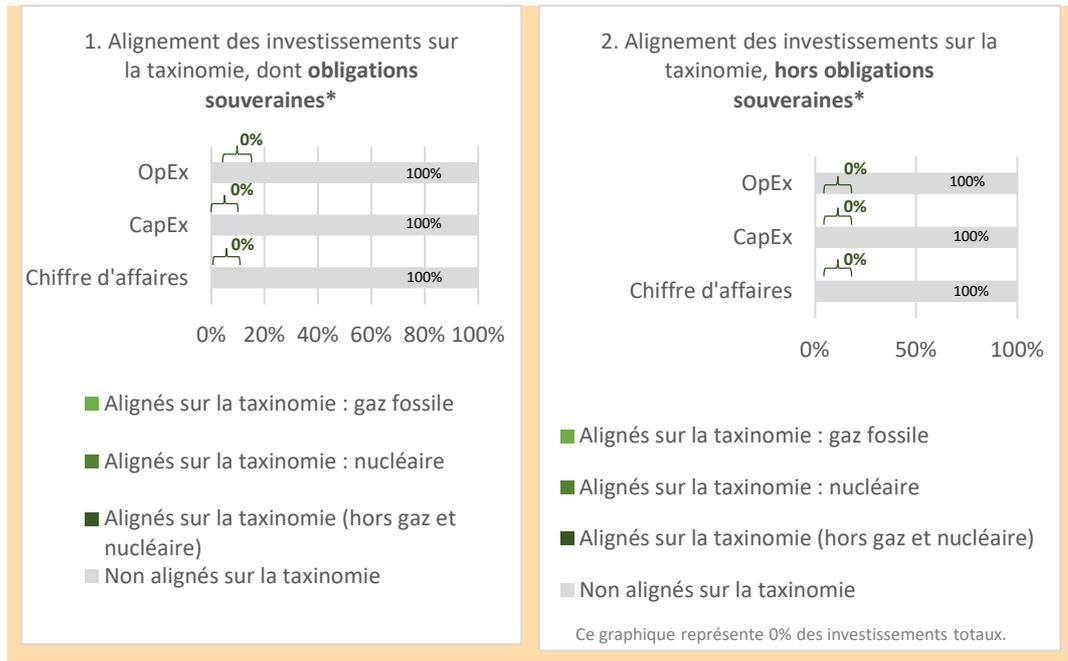
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



OFI INVEST ESG MONETAIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2024**

OFI INVEST ESG MONETAIRE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST ESG MONETAIRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST ESG MONETAIRE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.29 18:07:54 +0200



Bilan Actif au 30 décembre 2024 en euros

	30/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	4 203 358 139,35
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	615 787 109,83
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	615 787 109,83
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Titres de créances (D)	3 303 156 442,05
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	3 303 156 442,05
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	282 937 676,46
OPCVM	282 937 676,46
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	1 476 911,01
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	4 203 358 139,35
Créances et comptes d'ajustement actifs	5 075 450,51
Comptes financiers	365 961 251,97
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	371 036 702,48
Total Actif I+II	4 574 394 841,83

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 décembre 2024 en euros

	30/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	4 369 952 691,20
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	29 807 300,25
Résultat net de l'exercice	172 339 731,05
Capitaux propres	4 572 099 722,50
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	4 572 099 722,50
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	1 476 911,05
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	1 476 911,05
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	818 208,28
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	818 208,28
Total Passifs : I+II+III+IV	4 574 394 841,83

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 décembre 2024 en euros

	30/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	2 542 828,78
Produits sur titres de créances	128 196 483,04
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	2 589 892,88
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	13 218 106,63
Sous-total Produits sur opérations financières	146 547 311,33
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-74 862,47
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-35 421,01
Sous-total Charges sur opérations financières	-110 283,48
Total Revenus financiers nets (A)	146 437 027,85
Autres produits :	-
Retrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-3 590 442,49
Frais de gestion de la société de gestion	-3 590 442,49
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-3 590 442,49
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	142 846 585,36
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	5 375 423,81
Sous-total Revenus nets I = C+D	148 222 009,17

Compte de résultat au 30 décembre 2024 en euros (suite)

	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	14 411 193,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-128 009,20
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	14 283 184,15
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	603 434,74
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	14 886 618,89
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	7 733 533,90
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	7 733 533,90
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 497 569,09
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	9 231 102,99
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	172 339 731,05

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le gérant s'efforce d'obtenir une performance supérieure à l'indice de référence sur la durée de placement recommandée (6 à 12 mois).

Le processus de gestion du Fonds utilise essentiellement les leviers de performance cités ci-dessous afin de réaliser l'objectif de gestion :

- Stratégie de « Détention de Titres ». La stratégie consiste à acheter un titre et à le porter jusqu'à maturité.
- L'allongement de la durée des investissements pour capter des spreads plus élevés.
- Par rapport à un fonds monétaire court terme, les titres en portefeuille auront une maturité plus longue afin de capter la pente croissante des spreads. La maturité des investissements sera plus longue que pour un fonds monétaire court terme à horizon de placement journalier. Le rendement sera donc plus élevé aussi longtemps que la rémunération est croissante avec la maturité de l'investissement. Toutefois dans un environnement de pente de taux très faible, le Fonds se réserve la possibilité d'investir sur des titres de maturité plus courte au couple rendement / risque plus attractif.
- L'acquisition d'obligations dont la maturité est d'une durée maximum de deux ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours, jusqu'à 50% de l'actif net) car leur rendement est fréquemment supérieur à celui des TCN.
- Le Fonds est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de Créance Négociables et instruments du marché monétaire et interbancaire français et étrangers (zone euro et pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion). Les obligations d'émetteurs privés ou publics ne pourront pas excéder 50% de l'actif net du Fonds. Toutefois, au sein de la zone euro, des investissements pourront être réalisés sur des pays listés comme « périphériques » selon les critères de la Société de Gestion dans la limite de 40% de l'actif net. Par « périphériques », il faut entendre à ce jour Portugal – Italie – Irlande – Espagne. En outre, les investissements « corporate et souverain » sont exclus sur la Grèce.

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers. Le portefeuille du Fonds est composé principalement de titres de créances et d'instruments du marché monétaire (TCN, obligations...), acquis par achat ferme ou prise en pension. Ces titres et instruments sont émis à taux fixe, variable ou révisable par des Etats, des collectivités locales, ou des entreprises privées.

Ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par le Fonds est limitée à 397 jours. Néanmoins, le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieure ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de limiter l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de limiter l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres libellés originellement en devises autres que l'euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devise (« swaps de devises »). Le Fonds pourra également mener des opérations de pensions livrées dans le cadre de la convention de place AFB.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	30/12/2021	30/12/2020
Actif net					
en EUR	4 572 099 722,50	4 000 401 607,65	3 604 135 445,60	3 856 929 223,72	3 380 288 255,11
Nombre de titres					
Parts	42 585,5130	38 720,0382	36 089,6225	38 652,0369	33 720,5686
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	107 362,80	103 316,06	99 866,26	99 785,92	100 244,11
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	3 480,57	1 763,38	-275,35	-354,15	-230,81

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés. La valeur liquidative calculée le vendredi sera datée du dimanche. Cette valorisation inclura le coupon couru du week-end et servira de base aux demandes de souscriptions et de rachats. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un ou plusieurs jours fériés.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture de la veille ou, à défaut, au dernier cours connu disponible

Titres de créances négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs cotés sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation ou, à défaut, sur la base du cours de clôture.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré):
 - *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés* : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
 - *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés* : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prises et mises en pension sont valorisées selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

L'équipe « Analyse Crédit » de la société de gestion émet ses opinions et notations sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables (les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place, les données publiées par les émetteurs, échanges avec les directions financières et générales des émetteurs). L'approche top-down/bottom-up fondamentale est utilisée. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des perspectives. La procédure précise une correspondance court-terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

En revanche, certains types d'actifs/contreparties font l'objet d'une méthodologie spécifique. Cela est le cas pour les entreprises non financières (« investment grade » et « high yield »), les banques, les assurances ainsi que les entités publiques.

Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme fermes figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,15% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes, à l'exception des années antérieures au 1er janvier 2022 (voir ci-dessous).

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPC est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPC fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance d'Ofi Invest ESG Monétaire, alors définie égale à 15% de la surperformance au-delà de l'€STR capitalisé + 5 bp, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

En cas de prélèvement de la commission de surperformance, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période de référence démarre.

Par exception, la période de référence commencera le 1er janvier 2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, la seconde du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième période qui courra du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	4 000 401 607,65
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 797 220 629,31
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 390 385 817,87
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	142 846 585,36
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	14 283 184,15
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	7 733 533,90
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	4 572 099 722,50

Souscriptions rachats

Parts émises	64 533,5059
Parts rachetées	60 668,0311

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0011381227 - OFI INVEST ESG MONETAIRE IC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	615 787	574 636	41 151	-	-
Titres de créances	3 303 156	1 540 142	1 763 015	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	365 961	-	-	-	365 961

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-1 943 382	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	171 396	1 804 166	-	365 961

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	84 567	319 837	211 383	-	-
Titres de créances	1 310 702	1 992 454	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	365 961	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-811 259	-941 276	-190 848	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	949 972	1 371 015	20 535	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	GBP			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	0	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	615 787	-	-
Titres de créances	3 303 156	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	3 918 944	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	4 132	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	4 132	
<i>Newedge</i>	4 132	
Comptes financiers	365 961	
<i>Société Générale</i>	365 961	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0014001001 CPR AM	CPR MONETAIRE ISR FCP France		Monétaire	EUR	151 023
FR0007045109 FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP France		Monétaire	EUR	131 914
Total					282 938

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/12/2024
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	4 131 572,38
Autre	943 878,13 ⁽¹⁾
Total créances	5 075 450,51
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-236 647,27
Provision pour frais de gestion variables à payer	-568 076,50
Provision commission de mouvement	-13 484,51
Total dettes	-818 208,28
Total	4 257 242,23

(1) Provision intérêts compte bancaire.

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Commission de performance (frais variables)	568 076,50
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/12/2024
Revenus nets	148 222 009,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	148 222 009,17
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	148 222 009,17
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	148 222 009,17
Total	148 222 009,17
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	14 886 618,89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	14 886 618,89
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	29 807 300,25
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	44 693 919,14
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	44 693 919,14
Capitalisation	-
Total	44 693 919,14
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	42 585,5130
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				615 787 109,83	13,47
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				615 787 109,83	13,47
ABN AMRO BANK NV 0.875% 22/04/2025	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	1 999 662,19	0,04
ABN AMRO BANK NV 3.625% 10/01/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	15 688 657,79	0,34
ALD SA 4.75% 13/10/2025	Admin. privée	EUR	23 500 000,00	24 090 336,10	0,53
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13/4/2026	Admin. privée	EUR	18 500 000,00	19 272 126,64	0,42
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11/11/2025	Admin. privée	EUR	11 000 000,00	11 182 660,27	0,24
BANCO BILABO VIZCAYA ARG 1.75% 26/11/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 909 402,05	0,33
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 951 445,21	0,22
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.01% 11/05/2026	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	24 066 345,89	0,53
BANQUE FED CRED MUTUEL 1.625% 19/01/2026	Finance/Assurance	EUR	12 000 000,00	12 053 424,26	0,26
BELFIUS BANK SA 0.375% 02/09/2025	Finance/Assurance	EUR	16 300 000,00	16 096 944,42	0,35
BELFIUS BANK SA NV 0.375% 13/02/2026	Finance/Assurance	EUR	3 900 000,00	3 810 919,84	0,08
BMW FINANCE NV 1% 29/08/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 884 047,95	0,33
BNP PARIBAS 1.5% 17/11/2025	Finance/Assurance	EUR	51 145 000,00	50 758 196,67	1,11
BNP PARIBAS ISSUANCE BV 2% 27/08/2025	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	35 086 076,03	0,77
BPCE SA 0.25% 15/01/2026	Finance/Assurance	EUR	11 100 000,00	10 831 498,89	0,24
BPCE SA 0.625% 28/04/2025	Finance/Assurance	EUR	3 700 000,00	3 687 946,62	0,08
BPCE SA 1% 01/04/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 022 294,52	0,22
CA AUTOBANK SPA IE FRN 13/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 180 365,56	0,44
CAIXABANK SA 1.125% 27/03/2026	Finance/Assurance	EUR	4 500 000,00	4 456 343,22	0,10
CAPGEMINI SE 0.625% 23/06/2025	IT/Communication	EUR	10 000 000,00	9 923 134,25	0,22
CIE GENERALE DES ESTABLI 0.875% 03/09/2025	Manufacture	EUR	5 100 000,00	5 058 020,71	0,11
CRED AGRICOLE SA VAR 12/10/2026	Finance/Assurance	EUR	14 000 000,00	14 238 105,48	0,31
DANONE SA 0.0% 01/12/2025	Manufacture	EUR	6 400 000,00	6 248 320,00	0,14
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	Finance/Assurance	EUR	6 700 000,00	6 902 161,03	0,15
EDENRED 1.375% 10/03/2025	Science/Technologie	EUR	7 400 000,00	7 455 892,30	0,16
EDF 4% 12/11/2025	Energie	EUR	1 950 000,00	1 982 448,53	0,04
ING GROEP NV 2 125% 10/01/2026	Finance/Assurance	EUR	28 500 000,00	28 930 958,16	0,63
INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 26/05/2025	Finance/Assurance	EUR	8 000 000,00	8 073 854,25	0,18

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KERING 3.75% 05/09/2025	Commerce	EUR	1 200 000,00	1 221 261,37	0,03
L OREAL SA 3.125% 19/05/2025	Manufacture	EUR	43 000 000,00	43 836 939,04	0,96
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.184% 13/04/2026	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 549 335,89	0,32
MORGAN STANLEY 1.75% 30/01/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 441 232,79	0,67
NATWEST MARKETS PLC 0.125% 12/11/2025	Finance/Assurance	EUR	12 171 000,00	11 912 297,89	0,26
SNAM SPA 1.25% 25/01/2025	Transport	EUR	6 100 000,00	6 161 927,33	0,13
SOCIETE GENERALE VAR 17/11/2026	Finance/Assurance	EUR	6 900 000,00	6 732 656,10	0,15
UNICREDIT SPA 0.325% 19/01/2026	Finance/Assurance	EUR	45 648 000,00	44 704 109,11	0,98
UNIONE DI BANCHE ITALIAN 1.625% 21/04/2025	Finance/Assurance	EUR	9 509 000,00	9 577 214,70	0,21
VINCI SA 3.375% 04/02/2025	Construction	EUR	10 000 000,00	10 305 503,28	0,23
VOLVO TREASURY AB 1.625% 26/05/2025	Finance/Assurance	EUR	14 000 000,00	14 062 096,71	0,31
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17/11/2025	Finance/Assurance	EUR	25 042 000,00	25 294 505,69	0,55
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29/08/2026	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 146 441,10	0,11
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				3 303 156 442,05	72,25
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>3 303 156 442,05</i>	<i>72,25</i>
ACHMEA BANK NV ZCP 06/08/2025	Finance/Assurance	EUR	28 600 000,00	28 141 685,00	0,62
ACHMEA HYPOTHEEK BANK NV ZCP 13/01/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 954 760,00	0,87
AGACHE ZCP 16/07/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 855 740,00	0,22
AGACHE ZCP 21/02/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 954 860,00	0,22
AGACHE ZCP 31/11/2024	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 998 300,00	0,44
APRR SA ZCP 01/08/2025	Transport	EUR	8 000 000,00	7 867 456,00	0,17
APRR ZCP 14/01/2025	Transport	EUR	15 000 000,00	14 980 950,00	0,33
AXA BANQUE EONIAEST+0.28% 12/12/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 047 998,00	0,88
AXA BANQUE SA EONIAEST + 0.26% 04/07/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 186 448,92	0,22
BANCO SANTANDER SA ZCP 03/07/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 732 160,00	0,43
BANCO SANTANDER SA ZCP 30/06/2025	Finance/Assurance	EUR	3 500 000,00	3 453 817,50	0,08
BFCM BANQ FEDER CREDIT MUT EONIAEST+0.28% 4/6/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 449 098,33	0,45
BFCM BANQUE FEDE CRED MU EONIAEST+0.3% 11/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 979 649,17	0,68
BFCM BANQUE FEDER CRE MUT EONIAESTR+0.3% 06/03/2025	Finance/Assurance	EUR	90 000 000,00	92 970 564,50	2,03
BFCM BANQUE FEDERA CRE MUT EONIAEST+0.3% 02/04/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 600 794,17	0,45
BFCM EONIAEST+0.3% 07/05/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 778 959,00	0,67
BFCM EONIAEST+0.30% 04/04/2025	Finance/Assurance	EUR	45 000 000,00	46 341 321,88	1,01
BFCM EONIAEST+0.32% 20/06/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 043 936,53	1,12
BNP PARIBAS EONIAEST+0.22% 08/10/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 095 534,28	0,44
BPCE EONIAEST+0.28% 04/06/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 443 638,33	0,45
BPCE EONIAEST+0.29% 28/11/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	50 133 637,78	1,10
BPCE SA EONIAEST + 0.3% 14/11/2025	Finance/Assurance	EUR	80 000 000,00	80 333 648,00	1,76

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BPCE SA EONIAEST + 0.3% 21/11/2025	Finance/Assurance	EUR	80 000 000,00	80 277 714,00	1,76
BPCE SA EONIAEST+0.28% 22/08/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	15 194 082,08	0,33
CAIXABANK SA ZCP 24/12/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 294 280,00	0,64
CARLSBERG BREWERIES ZCP 17/04/2025	Manufacture	EUR	50 000 000,00	49 558 800,00	1,08
CARREFOUR BANQUE ZCP 01/10/2025	Finance/Assurance	EUR	23 000 000,00	22 499 428,00	0,49
CARREFOUR SA ZCP 10/01/2025	Commerce	EUR	20 000 000,00	19 981 260,00	0,44
COCA COLA HBC FINANCE BV ZCP 03/06/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 823 360,00	0,32
COFACE SA ZCP 19/03/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 934 500,00	0,22
COFACE SA ZCP 23/04/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 811 200,00	0,43
COFACE SA ZCP 28/03/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 853 280,00	0,43
COFINIMMO SA ZCP 18/02/2025	Immobilier	EUR	25 000 000,00	24 888 800,00	0,54
COFINIMMO SA ZCP 29/04/2025	Immobilier	EUR	20 000 000,00	19 795 580,00	0,43
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.3% 12/12/2025	Finance/Assurance	EUR	80 000 000,00	80 108 236,00	1,75
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.30% 12/03/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 648 700,33	0,45
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.27% 24/10/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 120 776,00	0,44
CREDIT AGRICOLE SA EONIAEST+0.27% 29/08/2025	Finance/Assurance	EUR	100 000 000,00	101 217 334,17	2,21
CREDIT AGRICOLE SA EONIAESTR+0.3% 07/03/2025	Finance/Assurance	EUR	90 000 000,00	92 965 254,50	2,03
CREDIT INDUSTRIEL ET COM EONIAEST+0.32% 02/07/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 363 393,39	0,45
CRH FINANCE DAC ZCP 20/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 964 460,00	0,44
EIFPAGE ZCP 06/03/2025	Construction	EUR	35 000 000,00	34 809 740,00	0,76
ELECTRICITE DE FRAN ZCP 14/02/2025	Energie	EUR	80 000 000,00	79 691 360,00	1,74
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 30/01/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 971 460,00	0,22
ENEL FINANCE INTERNATIONAL ZCP 28/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 946 620,00	0,44
FERROVIAL SE ZCP 13/01/2025	Construction	EUR	10 000 000,00	9 987 570,00	0,22
GECINA SA ZCP 07/04/2025	Immobilier	EUR	30 000 000,00	29 762 310,00	0,65
HEWLETT PACKARD INTL BANK CDN 24/02/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 953 590,00	0,22
HEWLETT PACKED INTERNATIONAL CDN 20/02/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 935 305,00	0,33
ING BANK EONIAEST+0.27% 11/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 969 784,17	0,68
ING BANK NV EONIAEST+0.265% 14/03/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 590 642,92	1,13
ING BANK NV EONIAEST+0.27% 11/04/2025	Finance/Assurance	EUR	60 000 000,00	61 712 486,67	1,35
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC ZCP 24/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 897 650,00	1,09
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 08/12/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 523 300,00	0,43
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 01/08/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 692 900,00	0,43
INTESA SANPAOLO BK ZCP 22/04/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 653 520,00	0,87
KERING FINANCE ZCP 09/01/2025	Science/Technologie	EUR	20 000 000,00	19 982 840,00	0,44
KERING FINANCE ZCP 11/02/2025	Science/Technologie	EUR	15 000 000,00	14 944 620,00	0,33

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.245% 04/04/2025	Finance/Assurance	EUR	90 000 000,00	92 614 792,50	2,03
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.27% 02/12/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 045 672,44	0,44
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.27% 13/10/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 297 574,67	0,88
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.3% 24/12/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 015 993,89	0,88
LLOYDS BANK CORP EONIAEST+0.26% 22/04/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	41 083 036,00	0,90
LLOYDS BANK CORPO MRKT PLC EONIAEST+0.29% 04/09/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 470 867,00	0,89
LLOYDS BANK CORPOR MARK EONIAEST+0.3% 02/10/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 263 296,58	0,66
LLOYDS BANK CORPORA MKTS EONIAEST+0.28% 06/06/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 439 031,50	0,45
LLOYDS BANK CORPORATE MAETS EONIAEST + 0.3% 21/11/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 106 002,75	0,66
LLOYDS BANK CORPORATION EONIAEST+0.27% 09/06/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 429 861,33	0,45
LSEG NETHERLANDS BV ZCP 24/01/2025	Finance/Assurance	EUR	8 000 000,00	7 982 800,00	0,17
MEDIOBANCA INTERNATIONAL ZCP 07/11/2025	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	24 472 550,00	0,54
MEDIOBANCA INTERNATIONAL ZCP 15/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 974 840,00	0,44
MEDIOBANCA INTRNAT ZCP 09/01/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 968 560,00	0,87
NATWEST MARKETS NV ZCP 16/06/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 757 840,00	0,43
OP CORPORATE BANK P ZCP 28/07/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 558 430,00	0,65
PERNOD RICARD SA ZCP 20/01/2025	Manufacture	EUR	20 000 000,00	19 963 360,00	0,44
PERNOD RICHARD SA ZCP 18/03/2025	Manufacture	EUR	25 000 000,00	24 832 100,00	0,54
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTR ZCP 20/01/2025	Energie	EUR	20 000 000,00	19 912 800,00	0,44
SANTANDER CONSM BANK ZCP 17/07/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 713 400,00	0,43
SANTANDER CONSUMER ZCP 10/01/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 973 090,00	0,66
SANTANDER CONSUMER ZCP 11/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 829 630,00	0,65
SANTANDER CONSUMER ZCP 24/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 959 260,00	0,44
SAVENCIA SA ZCP 09/01/2025	Manufacture	EUR	17 500 000,00	17 485 002,50	0,38
SAVENCIA SA ZCP 14/01/2025	Manufacture	EUR	30 000 000,00	29 961 420,00	0,66
SNAM SPA ZCP 02/05/2025	Transport	EUR	35 000 000,00	34 639 500,00	0,76
SNAM SPA ZCP 16/05/2025	Transport	EUR	50 000 000,00	49 431 850,00	1,08
SNAM SPA ZCP 16/06/2025	Transport	EUR	30 000 000,00	29 589 300,00	0,65
SNAM SPA ZCP 20/01/2025	Transport	EUR	7 500 000,00	7 486 200,00	0,16
SOCIETE GENERALE EONIAEST+0.30% 02/07/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 706 644,89	0,89
SOCIETE GENERALE EONIAEST+3% 04/07/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 489 863,33	0,67
SOCIETE GENERALE SA EONIAEST+0.42% 03/11/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 202 859,33	0,66
SOCIETE GENERALE SA EONIAEST+0.42% 29/10/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 217 672,50	0,66
SONEPAR SA ZCP 03/01/2025	Commerce	EUR	26 000 000,00	25 991 004,00	0,57

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SONEPAR SA ZCP 16/01/2025	Commerce	EUR	10 000 000,00	9 985 420,00	0,22
SONEPAR SA ZCP 20/01/2025	Commerce	EUR	8 000 000,00	7 985 624,00	0,17
SUMITOMO MITSUI BANK CDN 15/01/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 946 000,00	0,87
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 18/02/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 876 880,00	0,65
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 24/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 792 250,00	0,65
SUMITOMO MITSUI BANKING ZCP 03/03/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 948 690,00	0,22
SVENSKA HANDELSBANK ZCP 29/04/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 728 560,00	0,65
THE TORONTO DOMINIO BANK ZCP 01/10/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 436 540,00	0,64
TORONTO DOMINION BANK EONIAEST + 0.275% 03/07/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 379 882,33	0,45
TORONTO DOMINION BANK EONIAEST + 0.29% 09/07/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	15 275 111,00	0,33
TORONTO DOMINION BANK EONIAEST + 0.33% 18/12/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	50 042 786,67	1,09
UNEDIC SA ZCP 18/03/2025	Admin. publique	EUR	30 000 000,00	29 814 120,00	0,65
UNICREDIT EONIAEST + 0.27% 14/02/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	50 229 313,33	1,10
UNION FINANCE GRAINS ZCP 17/01/2025	Admin. privée	EUR	10 000 000,00	9 984 420,00	0,22
UNION FINANCES GRAINS ZCP 13/01/2025	Admin. privée	EUR	11 155 000,00	11 141 480,14	0,24
VEOLIA ENVIRONMENT SA EONIAEST+0.27% 07/11/2025	Eau/Déchets	EUR	30 000 000,00	30 130 719,75	0,66
VIVENDI SE ZCP 03/03/2025	IT/Communication	EUR	5 000 000,00	4 972 565,00	0,11
VIVENDI SE ZCP 28/01/2025	IT/Communication	EUR	20 000 000,00	19 948 880,00	0,44
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				282 937 676,46	6,19
<i>OPCVM</i>				282 937 676,46	6,19
CPR MONETAIRE ISR FCP	Finance/Assurance	EUR	7 062,00	151 023 200,46	3,30
FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP	Finance/Assurance	EUR	11 707,00	131 914 476,00	2,89
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				4 201 881 228,34	91,90

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Swaps				
2413184102#S_2025042	38 505 916	-	71 583,92	-38 505 916,94
2418701822#S_2025042	28 906 870	-	68 332,72	-28 906 870,63
2431827292#S_2025051	48 168 731	-	126 425,61	-48 168 731,86
2445033562#S_2025060	14 453 435	-	59 243,46	-14 453 435,00
2459325112#S_2025061	19 271 247	-	85 124,64	-19 271 247,00
2460803062#S_2025061	30 000 000	-	125 918,97	-30 000 000,00
2485432132#S_2025071	9 651 157	-	39 300,90	-9 651 157,00
2485466562#S_2025071	19 301 334	-	79 325,65	-19 301 334,00
2486634772#S_2025062	10 000 000	-	35 122,24	-10 000 000,00
2487875892#S_2025052	14 000 000	-	38 597,39	-14 000 000,00
2487877652#S_2025031	7 400 000	-	9 125,01	-7 400 000,00
2490366952#S_2025082	10 000 000	-	51 823,41	-10 000 000,00
2491088062#S_2025090	6 300 000	-	34 991,21	-6 300 000,00
2492809622#S_2025042	20 000 000	-	41 110,47	-20 000 000,00
2498174672#S_2025051	43 000 000	-	90 127,52	-43 000 000,00
2499769802#S_2024123	20 000 000	-	7 537,16	-20 000 000,00
2500969702#S_2025080	20 000 000	-	66 993,45	-20 000 000,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
2502241392#S_2025080	8 000 000	-	23 687,00	-8 000 000,00
2513997232#S_2025052	8 000 000	-	8 488,63	-8 000 000,00
2514232892#S_2025020	10 000 000	-	1 861,66	-10 000 000,00
2517512102#S_2025082	10 000 000	-	27 661,88	-10 000 000,00
2520982382#S_2025040	10 000 000	-	6 301,84	-10 000 000,00
2522454342#S_2025082	10 000 000	-	21 633,96	-10 000 000,00
2522474082#S_2025082	5 000 000	-	10 717,16	-5 000 000,00
2524289462#S_2025060	10 000 000	-	12 488,55	-10 000 000,00
2526831452#S_2025042	3 700 000	-	3 422,32	-3 700 000,00
2527871932#S_2025111	16 145 000	-	70 138,97	-16 145 000,00
2532414802#S_2025080	28 600 000	-	59 428,53	-28 600 000,00
2536675512#S_2025111	10 000 000	-	32 486,63	-10 000 000,00
2536724432#S_2025111	10 000 000	-	31 742,98	-10 000 000,00
2541314102#S_2025112	3 000 000	-	8 805,96	-3 000 000,00
2541568862#S_2025111	4 600 000	-	14 111,80	-4 600 000,00
2541572332#S_2025012	6 100 000	-	2 943,23	-6 100 000,00
2541602502#S_2025111	1 950 000	-	6 205,20	-1 950 000,00
2545331082#S_2025111	2 042 000	-	5 591,04	-2 042 000,00
2548007042#S_2025090	5 000 000	-	7 947,76	-5 000 000,00
2549821702#S_2025111	7 571 000	-	16 524,95	-7 571 000,00
2554251992#S_2025063	3 500 000	-	1 889,42	-3 500 000,00
2554499432#S_2026092	5 000 000	2 684,54	-	-5 000 000,00
2554651112#S_2026092	1 700 000	1 163,89	-	-1 700 000,00
2554750692#S_2025090	1 200 000	-	542,49	-1 200 000,00
2554771702#S_2025090	3 200 000	-	1 297,93	-3 200 000,00
2554883762#S_2025090	1 900 000	-	1 078,11	-1 900 000,00
2555861812#S_2025100	23 000 000	-	5 617,68	-23 000 000,00
2557450462#S_2025100	30 000 000	952,48	-	-30 000 000,00
2558739272#S_2025070	20 000 000	2 536,26	-	-20 000 000,00
2569026132#S_2025042	9 509 000	-	3 918,60	-9 509 000,00
2569100732#S_2025111	3 000 000	-	7 529,90	-3 000 000,00
2570112612#S_2025041	40 000 000	-	13 474,17	-40 000 000,00
2572339652#S_2025101	14 000 000	-	12 359,49	-14 000 000,00
2572359942#S_2025042	2 000 000	-	540,43	-2 000 000,00
2572391852#S_2025041	10 000 000	-	2 450,38	-10 000 000,00
2574110212#S_2025090	5 000 000	-	1 593,02	-5 000 000,00
2579894372#S_2025012	20 000 000	2 641,29	-	-20 000 000,00
2580293502#S_2025112	12 000 000	-	1 187,99	-12 000 000,00
2580532512#S_2026011	21 400 000	13 961,73	-	-21 400 000,00
2581142972#S_2026051	25 000 000	7 608,48	-	-25 000 000,00
2581226222#S_2025042	20 000 000	6 084,39	-	-20 000 000,00
2591236302#S_2026011	10 000 000	-	12 896,87	-10 000 000,00
2591990272#S_2025110	25 000 000	1 748,47	-	-25 000 000,00
2598474962#S_2025082	15 000 000	4 427,45	-	-15 000 000,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
2599630372#S_2025031	25 000 000	4 514,43	-	-25 000 000,00
2599672172#S_2025012	8 000 000	455,45	-	-8 000 000,00
2599685802#S_2025111	20 000 000	10 582,10	-	-20 000 000,00
2599792532#S_2025021	25 000 000	3 501,42	-	-25 000 000,00
2599828172#S_2025021	30 000 000	4 163,54	-	-30 000 000,00
2599832242#S_2025031	30 000 000	5 367,63	-	-30 000 000,00
2604474782	10 000 000	942,93	-	-10 000 000,00
2605067102	10 000 000	-	469,41	-10 000 000,00
2605916682	8 500 000	1 212,37	-	-8 500 000,00
2607391532	5 000 000	6 132,38	-	-5 000 000,00
2611237862	10 000 000	1 257,57	-	-10 000 000,00
2611346032	30 000 000	18 835,17	-	-30 000 000,00
2612756052	30 000 000	9 410,99	-	-30 000 000,00
2612801012	20 000 000	1 693,75	-	-20 000 000,00
2614140372	11 100 000	8 122,84	-	-11 100 000,00
2615272912	5 000 000	421,71	-	-5 000 000,00
2615282572	6 000 000	3 259,27	-	-6 000 000,00
2615330712	10 000 000	881,15	-	-10 000 000,00
2615337482	13 500 000	10 957,68	-	-13 500 000,00
2615354222	5 000 000	3 855,77	-	-5 000 000,00
2616086262	10 000 000	233,95	-	-10 000 000,00
2620360332	10 000 000	13 303,08	-	-10 000 000,00
2620414362	10 000 000	12 701,37	-	-10 000 000,00
2620429562	5 000 000	6 542,14	-	-5 000 000,00
2620496432	35 000 000	2 023,56	-	-35 000 000,00
2620593052	10 000 000	10 782,97	-	-10 000 000,00
2621752882	17 500 000	172,14	-	-17 500 000,00
2621898872	5 000 000	10 507,48	-	-5 000 000,00
2621939332	20 000 000	206,78	-	-20 000 000,00
2622033392	20 000 000	16 493,47	-	-20 000 000,00
2623213482	20 000 000	134,15	-	-20 000 000,00
2623252262	14 248 000	6 005,16	-	-14 248 000,00
2623271872	20 000 000	113,41	-	-20 000 000,00
2623294972	7 500 000	63,91	-	-7 500 000,00
2624457452	10 000 000	4 684,61	-	-10 000 000,00
2624489872	2 000 000	1 378,25	-	-2 000 000,00
2624491992	15 000 000	425,45	-	-15 000 000,00
2624616562	3 900 000	2 672,16	-	-3 900 000,00
2627935222	9 500 000	4 672,75	-	-9 500 000,00
2630699232	5 000 000	1 121,19	-	-5 000 000,00
2630751112	9 000 000	1 982,87	-	-9 000 000,00
2631221352	6 900 000	1 409,01	-	-6 900 000,00
2631260002	4 500 000	1 480,90	-	-4 500 000,00
2635094882	5 000 000	70,73	-	-5 000 000,00

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
2636478322	30 000 000	-	799,45	-30 000 000,00
2636522022	6 400 000	-	319,57	-6 400 000,00
2638889172	30 000 000	1 574,20	-	-30 000 000,00
LCH00116489514#S_202	38 591 413	145 306,35	-	-38 591 413,41
LCH00116640830#S_202	28 919 549	103 650,10	-	-28 919 549,56
LCH00116698792#S_202	38 548 127	129 596,00	-	-38 548 127,61
LCH00116847365#S_202	19 306 044	81 623,66	-	-19 306 044,24
LCH00117321974#S_202	48 164 040	131 647,34	-	-48 164 040,30
LCH00117394337#S_202	19 288 159	56 124,93	-	-19 288 159,75
LCH00118127614#S_202	77 130 075	183 922,38	-	-77 130 075,59
LCH00118681406#S_202	14 443 584	16 864,27	-	-14 443 584,96
LCH00118817149#S_202	9 622 385	5 207,91	-	-9 622 385,52
LCH00119672607#S_202	28 884 357	20 681,77	-	-28 884 357,73
LCH00120123735#S_202	9 625 256	-	3 764,27	-9 625 256,67
LCH00120661692#S_202	19 235 527	-	2 308,09	-19 235 527,78
S 2.1127 OISEST 2026	10 000 000	3 438,72	-	-10 000 000,00
S 2.1332 OISEST 2026	5 000 000	450,92	-	-5 000 000,00
S 2.6467 OISEST 2025	35 000 000	9 802,74	-	-35 000 000,00
S 2.9897 OISEST 2025	30 000 000	1 660,01	-	-30 000 000,00
S 2.9997 OISEST 2025	8 000 000	425,98	-	-8 000 000,00
Sous-Total Swaps		1 130 535,90	1 476 911,05	-1 943 382 215,55
Total Taux d'intérêts		1 130 535,90	1 476 911,05	-1 943 382 215,55
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 201 881 228,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-346 375,15
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	346 375,11
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	371 036 702,48
Autres passifs (-)	-818 208,28
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	4 572 099 722,50

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	3 677 990 967,29	3 319 257 050,09
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	22 171 607,55	249 247 518,12
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	22 171 607,55	249 247 518,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	3 525 185 557,01	2 764 641 920,07
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	3 525 185 557,01	2 764 641 920,07
Titres de créances négociables	2 753 497 670,09	2 309 685 111,74
Autres titres de créances	771 687 886,92	454 956 808,33
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	128 740 860,03	299 094 079,53
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	128 740 860,03	299 094 079,53
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 892 942,70	6 273 532,37
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 892 942,70	6 273 532,37
Autres instruments financiers	-	-
Créances	2 652 413,03	2 171 728,11
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 652 413,03	2 171 728,11
Comptes financiers	322 739 042,55	289 475 103,62
Liquidités	322 739 042,55	289 475 103,62
Total de l'actif	4 003 382 422,87	3 610 903 881,82

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	3 905 021 515,53	3 614 073 048,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	27 101 700,21	-14 142 211,64
Résultat de l'exercice (a, b)	68 278 391,91	4 204 608,55
Total des capitaux propres	4 000 401 607,65	3 604 135 445,60
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	1 892 942,71	6 273 532,36
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	1 892 942,71	6 273 532,36
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 892 942,71	6 273 532,36
Dettes	1 087 872,51	494 903,86
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 087 872,51	494 903,86
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	4 003 382 422,87	3 610 903 881,82

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	915 112 801,61	1 276 622 976,34
TAUX	915 112 801,61	1 276 622 976,34
- SWAP - 1764610082#S_2024011	25 081 375,13	-
- SWAP - 2009910332#S_2024010	19 337 185,73	-
- SWAP - 2014218462#S_2024011	38 689 812,49	-
- SWAP - 2018241402#S_2024011	29 010 246,93	-
- SWAP - 2023934272#S_2024012	19 352 497,68	-
- SWAP - 2028274882#S_2024012	19 327 738,31	-
- SWAP - 2028380782#S_2024012	38 644 148,58	-
- SWAP - 2045135572#S_2024021	38 548 127,61	-
- SWAP - 2047349362#S_2024022	38 555 584,64	-
- SWAP - 2049201182#S_2024022	9 633 718,01	-
- SWAP - 2049639752#S_2024022	14 448 508,46	-
- SWAP - 2051967422#S_2024022	9 626 244,99	-
- SWAP - 2059755272#S_2024030	28 854 650,71	-
- SWAP - 2088734052#S_2024040	28 904 054,60	-
- SWAP - 2089778732#S_2024011	29 191 654,70	-
- SWAP - 2108135902#S_2024042	19 239 381,73	-
- SWAP - 2120016712#S_2024051	9 618 755,29	-
- SWAP - 2122001162#S_2024052	14 424 406,10	-
- SWAP - 2145191832#S_2024052	28 833 831,70	-
- SWAP - 2162493332#S_2024061	28 822 327,70	-
- SWAP - 2181173252#S_2024011	9 795 726,45	-
- SWAP - 2200827952#S_2024080	19 188 057,35	-
- SWAP - 2202990392#S_2024080	19 194 574,33	-
- SWAP - 2214730902#S_2024082	47 953 861,99	-
- SWAP - 2214750992#S_2024082	47 960 838,38	-
- SWAP - 2215852192#S_2024012	9 832 430,80	-
- SWAP - 2219627252#S_2024082	19 195 252,37	-
- SWAP - 2223124852#S_2024090	38 398 464,06	-
- SWAP - 2224212222#S_2024030	14 703 043,45	-
- SWAP - 2227041892#S_2024090	28 783 482,12	-
- SWAP - 2229099362#S_2024031	19 114 430,09	-
- SWAP - 2236286902#S_2024091	19 162 033,62	-
- SWAP - 2238510172#S_2024032	14 690 303,91	-
- SWAP - 2243240982#S_2024100	28 758 840,35	-
- SWAP - 2280994722#S_2024111	19 199 692,80	-
- SWAP - 2299326432#S_2024060	12 742 453,77	-
- SWAP - 2301663722#S_2024061	29 399 454,89	-
- SWAP - 2303237532#S_2024120	28 895 609,79	-
- SWAP - S -0.0016/OIS 202302	-	19 973 202,62
- SWAP - S -0.0032/OIS 202308	-	13 677 414,04
- SWAP - S -0.0037/OIS 202302	-	10 020 770,83

Hors bilan (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
- SWAP - S -0.0038/OIS 202401	-	25 081 375,13
- SWAP - S -0.0040/OIS 202308	-	5 744 854,38
- SWAP - S -0.0041/OIS 202310	-	47 137 491,78
- SWAP - S -0.0042/OIS 202308	-	5 220 889,55
- SWAP - S -0.0042/OIS 202310	-	2 561 993,15
- SWAP - S -0.0044/OIS 202304	-	2 956 532,83
- SWAP - S -0.0047/OIS 202305	-	9 182 176,03
- SWAP - S -0.0049/OIS 202304	-	1 555 631,51
- SWAP - S -0.0049/OIS 202304	-	7 221 365,57
- SWAP - S -0.0050/OIS 202301	-	5 132 171,23
- SWAP - S -0.0051/OIS 202301	-	7 025 929,58
- SWAP - S -0.0051/OIS 202301	-	40 997 921,63
- SWAP - S -0.0051/OIS 202303	-	5 091 965,76
- SWAP - S -0.0052/OIS 202301	-	8 921 307,40
- SWAP - S -0.0053/OIS 202301	-	20 021 314,36
- SWAP - S -0.0053/OIS 202301	-	10 260 068,49
- SWAP - S -0.0053/OIS 202301	-	15 069 899,22
- SWAP - S -0.0055/OIS 202301	-	2 767 483,73
- SWAP - S -0.0055/OIS 202301	-	2 566 111,30
- SWAP - S -0.0056/OIS 202301	-	3 594 550,27
- SWAP - S -0.0056/OIS 202301	-	1 539 642,13
- SWAP - S -0.0056/OIS 202301	-	1 539 750,29
- SWAP - S -0.0056/OIS 202301	-	5 132 602,74
- SWAP - S -0.0056/OIS 202302	-	7 538 250,00
- SWAP - S -0.0056/OIS 202304	-	7 652 183,22
- SWAP - S -0.0057/OIS 202301	-	1 127 529,68
- SWAP - S -0.0057/OIS 202301	-	410 899,73
- SWAP - S -0.0057/OIS 202301	-	717 531,16
- SWAP - S -0.0057/OIS 202301	-	4 107 356,17
- SWAP - S -0.0058/OIS 202301	-	4 099 974,80
- SWAP - S -0.0058/OIS 202301	-	6 368 352,67
- SWAP - S 0.00578/OIS 202307	-	100 000 000,00
- SWAP - S 0.01359/OIS 202301	-	6 971 139,48
- SWAP - S 0.01400/OIS 202303	-	14 877 156,02
- SWAP - S 0.01522/OIS 202303	-	14 873 990,45
- SWAP - S 0.01525/OIS 202303	-	19 810 752,29
- SWAP - S 0.01563/OIS 202301	-	14 934 355,21
- SWAP - S 0.01662/OIS 202301	-	19 941 173,54
- SWAP - S 0.01686/OIS 202301	-	32 896 950,30
- SWAP - S 0.01738/OIS 202302	-	14 925 620,66
- SWAP - S 0.01771/OIS 202302	-	29 806 506,10
- SWAP - S 0.01820/OIS 202301	-	19 934 302,63
- SWAP - S 0.01823/OIS 202302	-	9 965 904,15
- SWAP - S 0.01853/OIS 202302	-	19 896 356,56
- SWAP - S 0.01854/OIS 202302	-	19 898 550,56

Hors bilan (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
- SWAP - S 0.01864/OIS 202302	-	39 791 536,56
- SWAP - S 0.01890/OIS 202302	-	25 866 471,53
- SWAP - S 0.01920/OIS 202302	-	39 787 974,31
- SWAP - S 0.01935/OIS 202302	-	9 949 448,51
- SWAP - S 0.01949/OIS 202302	-	29 829 244,15
- SWAP - S 0.01972/OIS 202302	-	49 720 982,42
- SWAP - S 0.01980/OIS 202302	-	6 962 749,29
- SWAP - S 0.01980/OIS 202303	-	9 946 537,36
- SWAP - S 0.02005/OIS 202303	-	29 829 969,18
- SWAP - S 0.02007/OIS 202303	-	27 343 458,70
- SWAP - S 0.02020/OIS 202303	-	29 791 952,86
- SWAP - S 0.02066/OIS 202303	-	4 971 537,95
- SWAP - S 0.02067/OIS 202303	-	24 854 909,47
- SWAP - S 0.02111/OIS 202304	-	19 798 206,78
- SWAP - S 0.02254/OIS 202305	-	34 598 185,33
- SWAP - S 0.02610/OIS 202312	-	29 099 656,62
- SWAP - ST061223 2.615/EST	-	77 766 880,81
- SWAP - ST070323 1.992/EST	-	39 787 633,51
- SWAP - ST130223 -0.54/EST	-	17 660 864,00
- SWAP - ST131123 1.381/1.381	-	12 948 543,93
- SWAP - ST140223 0.00/0.00	-	14 919 991,55
- SWAP - ST140223 0.00/0.00	-	14 918 412,86
- SWAP - ST160323 EST+m/EST	-	25 815 419,75
- SWAP - ST170423 2.227/EST	-	9 913 157,98
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 126 725,80	8 961,07
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 425 056,16	3 506 030,64
Produits sur titres de créances	60 091 780,07	1 426 844,23
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	7 730 361,43	3 066 871,92
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	82 373 923,46	8 008 707,86
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	1 773 762,79	2 733 606,13
Charges sur dettes financières	133 496,44	-51 748,20
Autres charges financières	-	-
Total (II)	1 907 259,23	2 681 857,93
Résultat sur opérations financières (I - II)	80 466 664,23	5 326 849,93
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	3 817 664,53	1 881 786,84
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	76 648 999,70	3 445 063,09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-8 370 607,79	759 545,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	68 278 391,91	4 204 608,55

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés. La valeur liquidative calculée le vendredi sera datée du dimanche. Cette valorisation inclura le coupon couru du week-end et servira de base aux demandes de souscriptions et de rachats. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un ou plusieurs jours fériés.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture de la veille ou, à défaut, au dernier cours connu disponible

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de data qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L211-1,III, du Code monétaire et financier

- Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé : les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation ou, à défaut, sur la base du cours de clôture.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré):
 - *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés* : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
 - *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés* : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prises et mises en pension sont valorisées selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme fermes figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,15% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- dans certains cas, une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables correspondent à une commission de sur performance.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes, à l'exception des années antérieures au 1er janvier 2022 (voir ci-dessous).

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de l'OPC est définie comme la différence positive entre l'actif net du Fonds avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPC fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance d'Ofi Invest ESG Monétaire, alors définie égale à 15% de la surperformance au-delà de l'€STR capitalisé + 5 bp, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

En cas de prélèvement de la commission de surperformance, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période de référence démarre.

Par exception, la période de référence commencera le 1er janvier 2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, la seconde du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième période qui courra du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	3 604 135 445,60	3 856 929 223,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 698 330 494,33	6 141 542 751,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 455 210 409,54	-6 396 865 534,85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 094 419,26	640 978,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 075 388,12	-12 837 597,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	440 000,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-52 615,26	-30 821,11
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	50 314 289,93	4 727 956,01
Différence d'estimation exercice N	49 727 576,14	
Différence d'estimation exercice N - 1	-586 713,79	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-4 783 628,25	6 143 425,15
Différence d'estimation exercice N	1 408 640,40	
Différence d'estimation exercice N - 1	6 192 268,65	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	76 648 999,70	3 445 063,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	4 000 401 607,65	3 604 135 445,60

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	22 171 607,55	0,55
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	22 171 607,55	0,55
Titres de créances	3 525 185 557,01	88,12
Les titres négociables à court terme	2 713 372 295,09	67,83
Les titres négociables à moyen terme	811 813 261,92	20,29
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	915 112 801,61	22,88
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	22 171 607,55	0,55	-	-
Titres de créances	1 876 690 506,90	46,91	1 633 342 175,11	40,83	15 152 875,00	0,38	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	322 739 042,55	8,07
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	915 112 801,61	22,88	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	22 171 607,55	0,55	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	1 656 873 338,96	41,42	1 868 312 218,05	46,70	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	322 739 042,55	8,07	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	426 437 428,67	10,66	488 675 372,94	12,22	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 556 064,10
Autre	1 096 348,93 ⁽¹⁾
Total créances	2 652 413,03
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-199 221,38
Provision pour frais de gestion variables à payer	-887 180,75
Provision commission de mouvement	-1 470,38
Total dettes	-1 087 872,51
Total	1 564 540,52

(1) Provision intérêt compte bancaire

Souscriptions rachats

Parts émises	85 756,5912
Parts rachetées	83 126,1755

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Commission de performance (frais variables)	887 180,75
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
	Néant			

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	68 278 391,91	4 204 608,55
Total	68 278 391,91	4 204 608,55
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	68 278 391,91	4 204 608,55
Total	68 278 391,91	4 204 608,55
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	27 101 700,21	-14 142 211,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	27 101 700,21	-14 142 211,64
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	27 101 700,21	-
Capitalisation	-	-14 142 211,64
Total	27 101 700,21	-14 142 211,64
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	38 720,0382	36 089,6225
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	30/12/2021	30/12/2020	30/12/2019
Actif net					
en EUR	4 000 401 607,65	3 604 135 445,60	3 856 929 223,72	3 380 288 255,11	3 453 432 685,75
Nombre de titres					
Parts	38 720,0382	36 089,6225	38 652,0369	33 720,5686	34 352,2895
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	103 316,06	99 866,26	99 785,92	100 244,11	100 529,91
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	1 763,38	-275,35	-354,15	-230,81	-171,77

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			22 171 607,55	0,55
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			22 171 607,55	0,55
VATTENFALL AB FRN 18/04/2024	EUR	21 951 000,00	22 171 607,55	0,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			3 525 185 557,01	88,12
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			3 525 185 557,01	88,12
Titres de créances négociables			2 753 497 670,09	68,83
AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 06/03/2024	EUR	15 000 000,00	14 889 570,00	0,37
AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 24/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 973 180,00	0,25
AGACHE ZCP 28/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 703 630,00	0,74
ARVAL SERCICE LEASE ZCP 02/04/2024	EUR	30 000 000,00	29 690 430,00	0,74
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 11/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 963 790,00	0,75
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 15/04/2024	EUR	20 000 000,00	19 763 600,00	0,49
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 19/01/2024	EUR	25 000 000,00	24 947 925,00	0,62
AXA BANQUE ESTRCAP+0.17% 14/03/2024	EUR	40 000 000,00	40 493 759,99	1,01
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 05/08/2024	EUR	20 000 000,00	19 539 780,00	0,49
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 22/05/2024	EUR	30 000 000,00	29 535 960,00	0,74
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG ZCP 26/04/2024	EUR	20 000 000,00	19 746 400,00	0,49
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA ZCP 14/06/2024	EUR	30 000 000,00	29 462 010,00	0,74
BANQUE FED CREDIT MUTUEL EONIAEST+0.33% 02/04/2024	EUR	20 000 000,00	20 559 540,01	0,51
BANQUE FEDERATIVE CREDIT ESTR+0.27% 01/02/2024	EUR	70 000 000,00	72 267 720,03	1,81
BANQUE FEDERATIVE CREDITMU EONIAEST+0.33% 11/12/2024	EUR	30 000 000,00	30 061 620,01	0,75
BANQUE FEDERATIVE DU CRED EONIAEST+0.32% 15/11/2024	EUR	30 000 000,00	30 154 590,00	0,75
BANQUE POSTALE LA EONIAESTR+0.225% 10/01/2024	EUR	15 000 000,00	15 520 875,01	0,39
BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA ZCP 21/08/2024	EUR	50 000 000,00	48 776 100,00	1,22
BFCM EONIAEST+0.26% 08/03/2024	EUR	60 000 000,00	61 878 960,00	1,55
BFCM EONIAEST+0.31% 04/04/2024	EUR	45 000 000,00	46 336 860,01	1,16
BFCM EONIAEST+0.32% 10/09/2024	EUR	50 000 000,00	50 663 350,00	1,27
BFCM EONIAEST+0.33% 29/11/2024	EUR	50 000 000,00	50 176 699,99	1,25
BNP PARIBAS EONIAEST+0.26% 05/12/2024	EUR	50 000 000,00	50 145 949,99	1,25
BNP PARIBAS EONIAEST+0.26% 08/11/2024	EUR	20 000 000,00	20 120 660,00	0,50
BPCE EONIAEST+0.32% 22/11/2024	EUR	110 000 000,00	110 480 590,00	2,76
BPCE EONIAEST+0.32% 29/11/2024	EUR	50 000 000,00	50 187 849,98	1,25
BPCE EONIAEST+0.33% 06/12/2024	EUR	80 000 000,00	80 241 440,00	2,01

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
BPCE EONIAEST+0.33% 13/11/2024	EUR	80 000 000,00	80 464 640,04	2,01
BPCE EONIAEST+0.33% 23/08/2024	EUR	50 000 000,00	50 774 299,98	1,27
CARREFOUR BANQUE ZCP 02/10/2024	EUR	30 000 000,00	29 157 660,00	0,73
CARREFOUR BANQUE ZCP 14/11/2024	EUR	20 000 000,00	19 360 940,00	0,48
CARREFOUR BANQUE ZCP 22/05/2024	EUR	15 000 000,00	14 763 270,00	0,37
CARREFOUR BANQUE ZCP 29/08/2024	EUR	20 000 000,00	19 499 560,00	0,49
COFACE SA 19/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 733 990,00	0,74
COFACE SA ZCP 23/07/2024	EUR	20 000 000,00	19 538 120,00	0,49
COFACE SA ZCP 28/03/2024	EUR	20 000 000,00	19 801 940,00	0,49
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.31% 25/10/2024	EUR	20 000 000,00	20 150 660,00	0,50
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.32% 05/01/2024	EUR	80 000 000,00	82 872 000,03	2,07
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.32% 08/03/2024	EUR	60 000 000,00	61 914 900,00	1,55
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.33% 19/04/2024	EUR	20 000 000,00	20 568 200,00	0,51
CREDIT AGRICOLE EONIAESTR+0.33% 09/08/2024	EUR	30 000 000,00	30 509 670,00	0,76
CREDIT AGRICOLE SA EONIAESTR+0.32% 30/08/2024	EUR	100 000 000,00	101 454 700,03	2,54
DANONE ZCP 13/03/2024	EUR	19 500 000,00	19 343 610,00	0,48
EIFPAGE SA ZCP 07/05/2024	EUR	25 000 000,00	24 647 725,00	0,62
EIFPAGE SA ZCP 11/03/2024	EUR	20 000 000,00	19 840 700,00	0,50
EIFPAGE ZCP 06/03/2024	EUR	35 000 000,00	34 741 000,00	0,87
ELECTRICITE DE FRAN ZCP 21/03/2024	EUR	40 000 000,00	39 641 080,00	0,99
ENGIE SA EONIAEST+0.09% 11/03/2024	EUR	40 000 000,00	40 086 760,00	1,00
FINANCIERE AGACHE ZCP 21/03/2024	EUR	10 000 000,00	9 909 260,00	0,25
FINANCIERE AGACHE ZCP 22/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 975 410,00	0,25
GECINA ZCP 29/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 871 040,00	1,00
ING BANK EONIAEST+0.31% 02/04/2024	EUR	20 000 000,00	20 598 860,00	0,51
ING BANK NV EONIAEST+0.32% 06/12/2024	EUR	80 000 000,00	80 214 879,97	2,01
ING BANK NV NETHERLANDS EONIAEST+0.355% 04/06/2024	EUR	40 000 000,00	40 989 000,00	1,02
ITM ENTREPRISES SA ZCP 02/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 990 720,00	1,00
ITM ENTREPRISES SA ZCP 18/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 979 120,00	0,25
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.23% 05/04/2024	EUR	90 000 000,00	92 587 050,03	2,31
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.285% 13/12/2024	EUR	50 000 000,00	50 084 199,98	1,25
LA BANQUE POSTALE ESTR+0.265% 27/11/2024	EUR	30 000 000,00	30 106 440,01	0,75
LEGRAND FRANCE ZCP 11/01/2024	EUR	25 000 000,00	24 972 500,00	0,62
MEDIOBANCA INTL ZCP 03/09/2024	EUR	40 000 000,00	38 997 560,00	0,97
NEXITY Eurib3+0.91% 14/01/2024	EUR	15 000 000,00	15 152 875,00	0,38
NORDEA BANK ABP ZCP 16/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 966 500,00	0,50
PERNOD RICARD FINAN ZCP 13/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 902 680,00	0,50
PERNOD RICARD FINANACE SA 29/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 905 320,00	0,75
PR FINANCE SA ZCP 06/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 878 140,00	0,75
SAFRAN ZCP 07/03/2024	EUR	15 000 000,00	14 888 910,00	0,37
SAVENCIA SA ZCP 02/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 962 550,00	0,25
SAVENCIA SA ZCP 13/03/2024	EUR	25 000 000,00	24 791 025,00	0,62

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 25/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 971 780,00	0,25
SCHNEIDER ZCP 29/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 901 840,00	0,75
SEB SA ZCP 05/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 919 360,00	0,50
SEB SA ZCP 17/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 961 860,00	0,50
SEB SA ZCP 26/02/2024	EUR	15 000 000,00	14 904 285,00	0,37
SONEPAR SA ZCP 15/03/2024	EUR	10 000 000,00	9 914 720,00	0,25
SVENSKA HANDELSBANKEN AB FRANCE ZCP 16/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 946 960,00	0,75
SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 23/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 949 200,00	0,50
VEOLIA ENVIRONMENT SA ZCP 21/02/2024	EUR	40 000 000,00	39 770 400,00	0,99
VEOLIA ENVIRONNEMENT EONIAEST+0.16% 12/04/2024	EUR	50 000 000,00	50 626 550,00	1,27
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 07/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 778 330,00	0,74
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 15/01/2024	EUR	12 000 000,00	11 980 080,00	0,30
Autres titres de créances			771 687 886,92	19,29
ARVAL ZCP 19/04/2024	EUR	20 000 000,00	19 754 300,00	0,49
CA AUTO BANK SPA ZCP 11/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 988 170,00	0,25
CA AUTO BANK SPA ZCP 29/02/2024	EUR	25 000 000,00	24 836 775,00	0,62
CAIXABANK SA ZCP 04/04/2024	EUR	30 000 000,00	29 691 600,00	0,74
COCA COLA HBC FINANCE ZCP 04/06/2024	EUR	13 000 000,00	12 774 983,00	0,32
ENI SPA ZCP 26/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 873 320,00	0,50
FERROVAL SE ZCP 15/01/2024	EUR	27 000 000,00	26 955 909,00	0,67
FERROVIAL SE ZCP 15/01/2024	EUR	19 700 000,00	19 667 829,90	0,49
HEWLETT PACKARD INT CDN 22/02/2024	EUR	15 000 000,00	14 912 310,00	0,37
HEWLETT PACKARD INTERNATIONAL CDN 26/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 937 070,00	0,25
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 15/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 750 460,00	0,74
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 28/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 707 950,00	0,74
INTESA BANK IR ZCP 01/08/2024	EUR	20 000 000,00	19 546 840,00	0,49
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 09/12/2024	EUR	30 000 000,00	28 982 790,00	0,72
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 16/02/2024	EUR	40 000 000,00	39 792 320,00	0,99
INTESA SANPAOLO BK ZCP 19/09/2024	EUR	20 000 000,00	19 457 840,00	0,49
INTESA SANPAOLO ZCP 26/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 885 040,00	1,00
NORDEA BANK ABP CDN 12/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 949 720,00	1,00
SANTANDER CONSUMER FIN ZCP 15/05/2024	EUR	10 000 000,00	9 852 700,00	0,25
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA ZCP 09/09/2024	EUR	30 000 000,00	29 217 360,00	0,73
SANTANDER CONSUMER ZCP 04/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 991 220,00	0,50
SANTANDER CONSUMER ZCP 21/08/2024	EUR	50 000 000,00	48 782 300,00	1,22
SANTANDER CONSUMER ZCP 26/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 943 040,00	0,50
SNAM SPA ZCP 04/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 782 560,00	0,74
SNAM SPA ZCP 19/03/2024	EUR	40 000 000,00	39 641 680,00	0,99
TENNET HOLDING BV ZCP 18/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 738 610,00	0,74
TORONTO DOMINION BANK EONIAEST+0.325% 19/12/2024	EUR	50 000 000,00	50 048 900,02	1,25

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
VATTENFALL AB ZCP 10/06/2024	EUR	30 000 000,00	29 465 190,00	0,74
VATTENFALL AB ZCP 12/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 759 100,00	0,74
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			128 740 860,03	3,22
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			128 740 860,03	3,22
CPR MONETAIRE ISR FCP	EUR	1 704,14	35 066 838,60	0,88
FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP	EUR	8 641,77	93 674 021,43	2,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			-0,01	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-0,01	-
1764610082#S_2024011	EUR	25 081 375,13	940 124,55	0,02
2009910332#S_2024010	EUR	19 337 185,73	40 820,87	0,00
2014218462#S_2024011	EUR	38 689 812,49	91 072,83	0,00
2018241402#S_2024011	EUR	29 010 246,93	82 547,34	0,00
2023934272#S_2024012	EUR	19 352 497,68	67 654,16	0,00
2028274882#S_2024012	EUR	19 327 738,31	62 158,12	0,00
2028380782#S_2024012	EUR	38 644 148,58	123 695,72	0,00
2045135572#S_2024021	EUR	38 548 127,61	56 880,54	0,00
2047349362#S_2024022	EUR	38 555 584,64	45 464,56	0,00
2049201182#S_2024022	EUR	9 633 718,01	10 421,96	0,00
2049639752#S_2024022	EUR	14 448 508,46	12 499,65	0,00
2051967422#S_2024022	EUR	9 626 244,99	10 428,81	0,00
2059755272#S_2024030	EUR	28 854 650,71	-16 498,62	0,00
2088734052#S_2024040	EUR	28 904 054,60	82 542,43	0,00

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
2089778732#S_2024011	EUR	29 191 654,70	55 580,90	0,00
2108135902#S_2024042	EUR	19 239 381,73	40 527,91	0,00
2120016712#S_2024051	EUR	9 618 755,29	23 667,24	0,00
2122001162#S_2024052	EUR	14 424 406,10	34 047,10	0,00
2145191832#S_2024052	EUR	28 833 831,70	50 940,11	0,00
2162493332#S_2024061	EUR	28 822 327,70	40 618,67	0,00
2181173252#S_2024011	EUR	9 795 726,45	1 773,74	0,00
2200827952#S_2024080	EUR	19 188 057,35	-8 525,29	0,00
2202990392#S_2024080	EUR	19 194 574,33	-5 164,72	0,00
2214730902#S_2024082	EUR	47 953 861,99	-58 341,90	0,00
2214750992#S_2024082	EUR	47 960 838,38	-59 061,12	0,00
2215852192#S_2024012	EUR	9 832 430,80	2 191,13	0,00
2219627252#S_2024082	EUR	19 195 252,37	-24 667,28	0,00
2223124852#S_2024090	EUR	38 398 464,06	-29 361,21	0,00
2224212222#S_2024030	EUR	14 703 043,45	7 949,46	0,00
2227041892#S_2024090	EUR	28 783 482,12	-37 764,06	0,00
2229099362#S_2024031	EUR	19 114 430,09	8 474,29	0,00
2236286902#S_2024091	EUR	19 162 033,62	-59 495,69	0,00
2238510172#S_2024032	EUR	14 690 303,91	-3 994,27	0,00
2243240982#S_2024100	EUR	28 758 840,35	-93 872,74	0,00
2280994722#S_2024111	EUR	19 199 692,80	-62 232,62	0,00
2299326432#S_2024060	EUR	12 742 453,77	-387,85	0,00
2301663722#S_2024061	EUR	29 399 454,89	860,61	0,00
2303237532#S_2024120	EUR	28 895 609,79	-24 934,93	0,00
Appel de marge EUR	EUR	-1 408 640,41	-1 408 640,41	-0,04
Autres instruments financiers			-	-
Créances			2 652 413,03	0,07
Dettes			-1 087 872,51	-0,03
Comptes financiers			322 739 042,55	8,07
ACTIF NET			4 000 401 607,65	100,00